



MAIRIE D'AIGNE
8-10 Place de la Fontaine
34210 AIGNE

Tel: 04.68.91.22.47
Fax: 04.68.91.80.65
mairie-aigne34@orange.fr

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2024

Ouverture de la séance : 18 heures 00

Présents : FRAISSE Yves, VIDAL Dominique, SEGUY Gilles, Mary DECOR, VERMER Josiane, MAS Claude, CARRERE Nathan, GLEIZES Julien.

Absents/excusés : CHOUPAC Gérard.

Secrétaire de séance : Dominique VIDAL

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2024.
- 2/ Information sur le dossier du poste transfo station d'épuration.
- 3/ Entretien des bâtiments communaux.
- 4/ Questions diverses

Monsieur Le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour la délibération sur le renouvellement de la convention de partenariat avec la poste pour l'agence postale communal.

Le conseil municipal donne son accord.

1/- Approbation du procès-verbal séance du 11 avril 2024.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 11 avril 2024.
Approuvé par les membres du conseil municipal présents lors de la séance.

2/- Information sur le dossier du poste transfo station d'épuration

Monsieur Séguy rend compte des différents échanges avec Enédis et surtout des difficultés rencontrées dans l'avancement du dossier. Nous sommes en attente des propositions.

3/- Entretien des bâtiments communaux

Suite au départ de notre agent d'entretien des bâtiments communaux au 03/06/2024, il est proposé de contractualiser cet entretien avec l'entreprise Punky qui intervient déjà sur la commune pour la vitrerie de la Mairie et de l'école.

Le conseil municipal valide cette proposition.

4/- Renouvellement convention agence postale communale avec la Poste

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de renouveler la convention faite avec la Poste concernant l'agence postale communale. Il donne lecture des conditions de la nouvelle convention qui prendra effet au 14/09/2024 pour une durée de 9 ans.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré :

- approuve ces dispositions et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la suite de ce dossier.

5/ Questions diverses

5-1/ Projet photovoltaïque Guériteau : le recours gracieux a été rejeté par les services de l'Etat en mars 2024.

Un recours contentieux contre l'Etat au Tribunal Administratif a été déposé par Monsieur Gueriteau.

5-2/ Diagnostic amiante école : la mairie a fait réaliser un diagnostic amiante suite à la demande de l'Education Nationale.

Pas d'amiante dans le bâtiment – 3 descentes en fibrociment en extérieur - La Mairie a commandé les travaux pour la sécurisation.

5-3/ Dossier des bois brûlés (incendie 2022) : suite à l'adhésion au Régime forestier, rencontres régulières entre l'ONF, la Mairie et l'union régionale des collectivités forestières. – Un courrier va être adressé à l'ensemble des propriétaires pour les informer des travaux de nettoyage qui seront programmés à partir d'octobre 2024.

5-4/ Circulation entrées de village : une rencontre avec l'agence départementale d'Olonzac et une entreprise de signalétique a été organisée pour définir les modalités de gestion de la vitesse des véhicules, entrée du village par la route de la Caunette et entrée du village par la Route d'Aigues Vives. La Mairie est en attente du devis de l'entreprise.

5-5 / Circulation traversée du village : le conseil municipal valide le principe d'une zone à 30km/heure à partir du rond-point Route d'Olonzac jusqu'à l'ancienne cave coopérative.

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur Le Maire lève la séance à 20 heures 00

Le 22 mai 2024,

Le Maire

Yves FRAISSE

2

Le secrétaire de séance

Dominique VIDAL